



FICHE DE DONNEES DE SECURITE PENETRATING DRYENE

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ.

NOM DU PRODUIT : PENETRATING DRYENE
 NO DE PRODUIT : 515078
 DISTRIBUTEUR : Dodge Company Ltd,
 Units 11/15 Ardglen Industrial
 Estate,
 Whitchurch, Hampshire,
 RG28 7BB, United Kingdom
 44 (0)1256-893883
 44 (0)1256-893868

2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
ACIDE OXALIQUE	205-634-3	144-62-7	5-10%	Xn;R21/22
MÉTHANOL	200-659-6	67-56-1	60-100%	F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Facilement inflammable. Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

CLASSIFICATION : T;R23/24/25, R39/23/24/25, F;R11.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique.

INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin ! Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Mousse. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

RISQUES PARTICULIERS

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PENETRATING DRYENE**MÉTHODES DE NETTOYAGE**

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Bien ventiler. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. **NE PAS TOUCHER** la matière déversée. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Ne pas laisser les effluents contaminer les bassins et réseaux d'eau. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation de vapeurs.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Entreposer dans le récipient original.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des liquides inflammables.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m3	ST - ppm	ST - mg/m3
ACIDE OXALIQUE	VLEP		1 mg/m3		
MÉTHANOL	VLEP	200 ppm	260 mg/m3	1000 ppm	1300 mg/m3

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**MESURES D'INGÉNIEURIE**

Endroit bien ventilé.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection.

PROTECTION DES YEUX

Utiliser une protection des yeux.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide Clair		
COULEUR	Incolore		
ODEUR	Odeur d'alcool L ₂ g ₂ re (ou faible).		
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau.		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	67-69 760 mm Hg	DENSITÉ RELATIVE	.860 @ 20 °c
TENSION DE VAPEUR (air=1)	>1	PRESSION DE VAPEUR	98 mmHg @ 20 °c
TAUX D'ÉVAPORATION	>1 BuAc=1	POINT D'ÉCLAIR (°C)	11 CF (Creuset fermé).
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - INFÉRIEURE (%)	6	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ - SUPÉRIEURE (%)	36.5

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis. Éviter le contact avec les oxydants forts. Éviter le contact avec les agents réducteurs forts.

PENETRATING DRYENE**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****INHALATION**

Toxique par inhalation. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

INGESTION

Toxique en cas d'ingestion. CAUSE DES BRÛLURES. Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes.

CONTACT AVEC LA PEAU

Toxique par contact avec la peau. Cause des brûlures. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

CONTACT AVEC LES YEUX

Cause des brûlures. Le contact avec le produit chimique concentré peut très rapidement causer de graves dommages oculaires et même la cécité.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

Le produit cause une irritation des muqueuses et peut causer des douleurs abdominales en cas d'ingestion.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Inconnue.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	MÉTHANOL		
NO. UN ROUTE	1230	N°CLASSIFICATION ADR	3
CLASSIFICATION ADR	Classe 3 : Liquides inflammables.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	II
No. DE DANGER (ADR)	336	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	3 & 6.1
CODE HAZCHEM	2WE	NO CEFIC TEC(R)	30GFT1-II
NO. CLASSE RID	3	GROUPE D'EMBALLAGE RID	II
NO. UN MER	1230	CLASSE IMDG	3
NO. DE PAGE IMDG	3 & 6.1	GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	II
EMS	F-E, S-D	MFAG	19
POLLUANT MARIN	Non.	NO. UN, AIR	1230
CLASSE AIR	3	CLASSE AIR SUB	6.1
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	II		

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**ÉTIQUETAGE**

Toxique



Facilement inflammable

PENETRATING DRYENE

CONTIENT	ACIDE OXALIQUE MÉTHANOL
PHRASES DE RISQUE	R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R39/23/24/25 Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R11 Facilement inflammable.
CONSEILS DE PRUDENCE	S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S27 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. S45 En cas d'accidents ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. P11 Réservé aux utilisateurs professionnels.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

16 AUTRES INFORMATIONS

RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES

Dangerous Properties of Industrial Materials Report, N.Sax et al.

DATE DE RÉVISION May 2007

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11	Facilement inflammable.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25	Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.